

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 7 décembre 2010

**Journée Internationale pour les Personnes Handicapées
Le succès de la première Journée Nationale
de la Conférence des gestionnaires**

Vendredi 3 décembre 2010, à l'occasion de la Journée Internationale pour les personnes handicapées, la Conférence des gestionnaires a réuni 300 personnes lors de sa 1^{ère} Journée Nationale. A travers leurs interventions, les organisations gestionnaires au service des personnes handicapées ont illustré leur capacité d'innovation et de proposition pour le secteur. Elles ont par ailleurs souligné que cette dynamique ne saurait être efficiente qu'avec des pouvoirs publics, eux-mêmes innovants, capables de s'affranchir d'une approche exclusivement comptable du secteur, et ouverts au partage de l'information sur les enjeux de financement et les données socio-économiques issues des enquêtes qu'ils mènent, pour pouvoir organiser un dialogue de qualité.

Riche d'échanges entre usagers, organisations gestionnaires et pouvoirs publics, la Journée a également été l'occasion de tirer un certain nombre d'enseignements, cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005.

Si celle-ci a permis une plus forte implication des personnes handicapées dans la construction de leurs parcours de vie, la situation actuelle met en lumière le décalage entre la réalité quotidienne vécue par les personnes handicapées et les associations qui les accompagnent, et les principes de la loi : les inégalités territoriales subsistent, l'exercice de la citoyenneté pour les personnes handicapées reste limité, les mécanismes de collaboration entre les acteurs sont complexes.

Partant de ce constat, et malgré les difficultés économiques, les fédérations et organisations gestionnaires au service des personnes handicapées, conscientes de leur responsabilité vis-à-vis des publics qu'elles accompagnent, ont mis en avant la nécessité pour les associations d'évoluer et d'innover dans leur rôle d'acteurs globaux de santé :

- S'affirmer à travers leurs missions et leurs actions comme co-constructeurs, sur les territoires, des politiques publiques en faveur des personnes handicapées.
- Innover leur gouvernance associative et être capables d'améliorer sans cesse la qualité de leur accompagnement.
- Rendre plus efficiente leur gestion en adaptant leurs services et leurs pratiques à la diversité des situations de handicap, à condition que les personnes handicapées soient correctement "reconnues" par le financement de la PCH, prestation universelle prévue par la loi de 2005 et dont la mise en œuvre reste aujourd'hui insuffisante.

Pour ce faire, les organisations gestionnaires demandent aux pouvoirs publics d'être de véritables partenaires avec lesquels les acteurs du secteur pourront s'engager dans une construction concertée des politiques publiques envers les personnes handicapées, sur la base d'une politique de transparence sur les enjeux financiers de ces politiques, et de partage des données issues des études et enquêtes conduites par les pouvoirs publics sur les établissements et services.

Contacts presse

L'ADAPT : Sophie CABANES, 01 48 10 94 45 – cabanes.sophie@ladapt.net

AGAPSY : Aude ANGSTER, 09 53 38 54 54 - communication@agapsy.fr

AIRE : François DELACOURT, 01 34 27 15 45 - fr.delacourt@lamayotte.fr

APF : Evelyne WEYMANN, 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

CNAPE : Laurence RAMBOUR, 01 45 83 50 60 – l.rambour@cnape.fr

FAGERH : Isabelle MERIAN - fagerh@wanadoo.fr

FEGAPEI : Frédérique DELAFOLIE, 01 43 12 53 91 – frederique.delafolie@fegapei.fr

FEHAP : Ingrid ARNOUX, 01 53 98 95 06 – ingrid.arnoux@fehap.fr

FISAF : Danielle NARCAM, 05 57 77 48 34 - d.narcam@fisaf.asso.fr

GEPSO : Jean-Luc DARGUESSE, 03 60 12 34 72 - jldarguesse@epsoms80.fr

TRISOMIE 21 France : Maria LEGRAND, 01 45 41 22 21 - mlegrand.trisomie21@orange.fr

UNA : Mélodie DENEUVE, 01 49 23 82 57 - m.deneuve@una.fr

Fiche de présentation des organisations et fédérations signataires de ce communiqué :



L'ADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, financée par l'Etat, les collectivités publiques et par les dons. Présente dans toute la France à travers plus de 100 établissements et services de soins de suite et de réadaptation, d'aide par le travail, de rééducation professionnelle, d'éducation motrice et d'accompagnement, L'ADAPT accueille chaque année près de 12 000 personnes handicapées, touchées par le handicap à leur naissance ou suite à un accident de la vie. Ayant créé la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées en 1997, elle organise depuis l'événement chaque année en novembre (la 14^e édition a eu lieu cette année du 15 au 21 novembre 2010) et dispense à travers les bénévoles de son réseau des Réussites un accompagnement à des personnes handicapées qui souhaitent être suivies dans leur recherche d'emploi. La mission qu'elle conduit depuis plus de 80 ans : accompagner la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne, pour qu'elle puisse « Vivre avec et comme les autres ».

Pour en savoir plus : www.ladapt.net



La fédération des associations gestionnaires pour l'accompagnement des personnes handicapées psychiques, créée en juin 2008, a pour but de promouvoir la réhabilitation psychosociale des personnes en situation de handicap psychique et d'œuvrer à leur garantir une place de citoyen à part entière. Les associations qui la constituent s'engagent individuellement et collectivement dans une démarche effective et continue pour rechercher les réponses les plus adaptées aux différents besoins des personnes ayant ce handicap, en application du principe de compensation et en tenant compte de la grande variabilité du handicap psychique.

Pour cela elle est attachée à :

- Capitaliser et mutualiser les compétences acquises et les expériences en cours, valoriser les études et actions des associations locales sur une base régionale ;
- Devenir un centre de ressources handicap psychique auprès de tous les acteurs concernés ;
- Contribuer à une meilleure information de tous les publics sur le handicap psychique.

Pour en savoir plus : www.agapsy.fr



Créée en 1995, l'AIRe rassemble plus de la moitié des 360 ITEP, instituts et services, et milite pour :

- Réunir tous les professionnels concernés par la prise en compte des jeunes qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- Développer la réflexion sur :
 - le sens et les modalités des interventions en regard des problématiques des enfants adolescents et jeunes adultes accueillis ;
 - la place des ITEP dans le secteur médico-social ;
 - le travail « à plusieurs », en réseau, avec les dispositifs d'enseignement et de formation et la pédopsychiatrie, le cas échéant avec l'Aide Sociale à l'Enfance et la Justice, l'animation sportive et culturelle...
- Soutenir le principe de l'inscription permanente des enfants et adolescents dans l'école ou le collège de leur quartier mais en leur offrant si nécessaire des itinéraires personnalisés et modulables, incluant les propositions pédagogiques de l'unité d'enseignement de l'ITEP.
- Faire connaître l'ITEP comme un concept de soin et d'accompagnement interdisciplinaire, évolutif, en mesure de décliner des modes d'intervention personnalisés et « à point nommé » par des propositions souples et modulables.
- Participer avec les partenaires et les pouvoirs publics aux débats et consultations qui visent à améliorer la qualité des interventions auprès des jeunes et de leurs familles.



L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille, qui rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 11 000 salariés.

- L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.
- L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

Pour en savoir plus :

Le site de l'Association des Paralysés de France : www.apf.asso.fr

Le blog politique de l'Association des Paralysés de France : www.reflexe-handicap.org

La plate-forme de blogs APF : www.blogs.apf.asso.fr



Créée en janvier 2010, la CNAPE s'inscrit dans la continuité de l'UNASEA. Reconnue d'utilité publique, elle rassemble 120 associations gestionnaires et 7 mouvements. Ainsi, 1100 établissements et services accueillent plus de 250 000 enfants, adolescents et adultes en difficultés. La fédération a vocation à construire une politique rénovée et moderne de l'action sociale et éducative en renforçant la place de l'enfant au cœur des politiques de la protection de l'enfance, du champ du médico-social, de la politique familiale, de la justice et de l'insertion.



Créée il y a plus de 60 ans par des associations de personnes handicapées, la FAGERH (Fédération des Associations, Groupements et Etablissements pour la Réadaptation des personnes Handicapées) est devenu le 1^{er} réseau national

de réadaptation professionnelle des personnes en situation de handicap.

La Fagerh s'est fixée pour but :

- de fédérer en vue de coordonner leur action, les associations et organismes à but non lucratif qui ont pour objet l'évaluation, l'orientation, la formation et l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situations de handicap,
- de veiller à ce que leurs attentes et besoins soient l'élément moteur des réalisations,

- de représenter ses membres auprès des pouvoirs publics,
- de mettre en œuvre les partenariats nécessaires pour une prise en charge globale des personnes accueillies, au mieux de leurs aspirations et intérêts.

La Fagerh œuvre et milite pour l'accès des travailleurs handicapés à une formation professionnelle de qualité, adaptée, dispensatrice de véritables compétences professionnelles, permettant l'accès à un emploi durable.

La Fagerh co-anime la commission emploi formation du C.N.C.P.H.

Chaque année 11000 personnes sont accueillies dans 120 établissements et services, 240 formations sont proposées dans 14 secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fagerh.fr



La FEGAPEI, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées, fédère 500 associations et 4000 établissements et services, pour les personnes en situation de handicap ou fragiles. Ces établissements et services emploient 120 000 salariés et accompagnent plus de 160 000 personnes handicapées, adultes comme enfants.

A travers la diversité de leurs activités, les associations adhérentes à la Fegapei interviennent :

- sur l'accompagnement (éducatif, social et médico-social) des enfants et des adultes handicapés en établissement comme à domicile ;
- sur l'accès au travail, notamment dans le champ du travail protégé et adapté.

Parmi les associations adhérentes à la Fegapei figurent également des services tutélaires et des Unions départementales des Associations familiales, qui assurent une protection juridique aux personnes vulnérables.

La FEGAPEI, en tant que syndicat d'employeurs, défend également les intérêts des associations dans leur fonction d'employeur (CCNT66, accords de branche, etc.).

Pour en savoir plus : www.fegapei.fr



La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP) fédère 3 600 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux adhérents, qui accueillent chaque année 2,5 millions de personnes. Ces structures représentent une capacité totale de 200 000 lits et places et 200 000 salariés.

Présente avec plus de 2 700 établissements et services qui accueillent et accompagnent des personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, la FEHAP est très engagée en faveur des droits des usagers au sein de ses structures. Parmi ses adhérents particulièrement identifiés dans le champ du handicap : L'ADAPT, l'APF, l'ASEI, la Fédération des APAJH, ainsi que beaucoup d'autres.

La FEHAP est membre du Conseil National Consultatif des personnes handicapées (CNCPH), en qualité d'organisme œuvrant dans le domaine du handicap. A ce titre, elle participe aux travaux des Commissions et groupes de travail du CNCPH. Elle est également membre du Conseil National de l'Organisation Sanitaire et Sociale (CNOSS), au titre des institutions accueillant des personnes handicapées.

La FEHAP a été en 1991 à l'initiative du premier accord de branche relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif. Dans le cadre de cet accord, elle a été rejointe par la Croix-Rouge Française et le SNASEA, qui a été remplacé par le SYNEAS le 1^{er} janvier 2010. Cet accord de branche témoigne de l'effort de solidarité en faveur du développement et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap, qui a toujours caractérisé l'action de la Fédération, et d'une démarche exemplaire en matière de paritarisme.

Pour en savoir plus : www.fehap.fr



La FISAF, Fédération nationale pour l'insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France, créée en 1925, reconnue d'utilité publique, fédère 150 associations, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de 10 000 personnes en situation de handicap sensoriel grâce à un réseau de 4 000 professionnels experts en déficience sensorielle.

La FISAF est membre, entre autres, du CNCPH, de l'ONFRIH, de l'UNIOPSS, de la Conférence des Gestionnaires... Elle a notamment pour objectifs :

- de promouvoir les réponses adaptées, indispensables à l'éducation, aux soins et à l'insertion des personnes déficientes sensorielles ;
- de représenter les adhérents auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux et internationaux.

La FISAF propose également des formations qualifiantes, spécifiques au handicap sensoriel, aux Troubles Spécifiques du Langage mais aussi des formations inhérentes à l'organisation et au développement des établissements.

Notre fédération siège dans la majorité des instances gouvernementales en charge de handicap. Pour en savoir plus : www.fisaf.asso.fr ou www.fisaf-echangespro.fr



Le GEPSO est la seule association composée uniquement d'établissements publics sociaux et médico-sociaux. Depuis sa création, en mars 1982, le GEPSO s'est donné pour objectif d'assurer la promotion du service public social selon la philosophie qui a porté la rédaction des lois de 2002 et de 2005.

Dans ses engagements le GEPSO milite pour l'amélioration de la qualité du service public en lien avec les usagers, parties prenantes de toutes les actions individuelles ou collectives qui leur sont proposées dans leur parcours de vie.

Le GEPSO soutient la personnalisation des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux qu'il fédère et représente pour valoriser leurs missions dans les orientations des politiques publiques. Pour ce faire, il met en œuvre des moyens et études permettant aux établissements d'être à la fois, acteurs et pivots de réseaux en lien avec les partenaires des dispositifs spécialisés ou de droit commun.

Le GEPSO est un carrefour de services sociaux diversifiés impliqué dans les territoires d'action sociale, au service des usagers dans une démarche citoyenne d'accompagnement social contractualisé.

Pour en savoir plus : www.GEPSO.com



Trisomie 21 France fédère 60 associations départementales. Ces associations réunissent parents, personnes porteuses de trisomie 21, professionnels.

Elles gèrent des services qui accompagnent les personnes porteuses de trisomie 21 dans le milieu ordinaire tout au long de la vie. Cette gestion a permis de mettre en place des dispositifs innovants et de garantir la réussite des projets des parents et des personnes porteuses de trisomie 21. Les associations Trisomie 21 France sont donc à la fois représentatives des personnes et de leurs familles et gestionnaires. Elles développent des solutions pour une vie autonome au sein de la société.

Pour en savoir plus : www.trisomie21-France.org



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

1^{er} réseau français de services à domicile et à la personne, également syndicat d'employeurs, UNA milite depuis longtemps pour la reconnaissance du droit fondamental de vivre à domicile et la création d'un véritable 5^{ème} risque de protection sociale.

UNA regroupe 1200 structures adhérentes, toutes issues de l'économie sociale et solidaire : associations principalement, mais aussi services publics territoriaux, fondations, mutuelles... Regroupant 145 000 professionnels, elles proposent une large gamme de prestations pour « vous et vos proches », « vos enfants » et « votre maison ».

En 2008, les structures du réseau ont accompagné à domicile 800 000 personnes âgées, handicapées, malades, des familles en difficulté ainsi que des particuliers.

Pour en savoir plus : www.una.fr